

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/04/2025
Date d'affichage : 02/04/2025
Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27

Le 10 AVRIL 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, M. GAHERY Jérôme, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HILLIOU Evelyne, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène et M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, Les Conseillers

Absents excusés : Mme HAMEL Manuella, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, Mme GERY Camille, M. SALLES Daniel, M. RENAULT Joël, Mme LEPROVOST Séverine,

Pouvoirs : Mme HAMEL Manuella donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Magali HARVIEL, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT, Mme GERY Camille donne pouvoir à Marlène BONNEL, M. SALLES Daniel donne pouvoir à Sébastien DANGUY, M. RENAULT Joël donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme LEPROVOST Séverine donne pouvoir à Séverine HEUZE

Secrétaire de séance : M. DANGUY Sébastien.

Approbation des Comptes de gestion du Trésorier du Lotissement du 11 novembre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de MORTAIN et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe du lotissement du 11 novembre.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,

Vote :

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2024 du lotissement du 11 novembre dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 11 avril 2025.

Le Maire,
Adrien JEHENNE



Accusé de réception en préfecture
050-200059541-20250513-2025-04-04-b-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. David GIROULT, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du lotissement Bd du 11 Novembre arrêté comme indiqué ci-dessus.

Vote :

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

Le Maire ne prend pas part au vote. Il est détenteur d'un pouvoir qui ne peut s'exprimer.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

A Sourdeval, le 11 avril 2025.

Le Maire
Adrien JELENNE

